Image not found or type unknown

Perte de CP absence maladie

Par **poolus**, le **17/10/2021** à **12:54**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie du 16/08/21 au 19/09/21 inclus .

Ma fiche de paie du mois d'août du 1/08/21 au 15/08/21 émarger en CP et du 16 au 31 août maladie , donc 15 jours d'arrêt et j'ai acquis 1.15 de CP au lieu de 2.5 .

Concernant ma fiche de paie de septembre du 1 au 19 émarger en absence maladie et du 20 au 30 mes heures payées , et j'ai acquis 2.33 de CP .

Il me semble que si l'on travaille 48 semaines sur 52 il n'y a pas de perte de salaire ?

Ayant été absent 5 semaines "soit 1 semaine de plus que la lois prévoit" , est-ce normal qu'en une semaine j'ai perdu 1.52 de CP .

Pouvez-vous m'expliquer le calcul sur la perte de CP.

Par **P.M.**, le **17/10/2021** à **14:42**

Bonjour,

Plus exactement, l'art. L3141-4 du Code du Travail indique :

[quote]
Sont assimilées à un mois de travail effectif pour la détermination de la durée du congé les périodes équivalentes à quatre semaines ou vingt-quatre jours de travail.

[/quote]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés